



HOTEL DE VILLE
31 rue Sainte Catherine
84330 MODENE

PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2021

Présents : Norbert LEPATRE, Alexandre ALLEGRE, Marie-Hélène ENRIETTO, Yannick CORBIN, Nancy DUFOUR, Antonia DURAND, Sonia JACOBÉE, Ivan ROBERT, Laëtitia ALONSO, Christian RIPERT

Absent excusé : néant

Public : néant

Secrétaire de séance : Laëtitia

Secrétaire adjointe : A. PASCAL

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres d'être présents et déclare la séance ouverte à 20h30. Il donne lecture du PV de la séance précédente, du 09 mars 2021 ; PV approuvé à l'unanimité des membres présents.

1. Comptes-rendus des différentes réunions des syndicats et commissions

EPAGE (Y. CORBIN / N. LEPATRE) : Réunion du 6 avril 2021. Votes du CG, CA, affectation de résultats et BP. La contribution 2021 pour la commune s'élève à 5864.97€

Syndicat d'énergie Vauclusien (N. LEPATRE) : Suite à différentes rencontres avec des membres du SEV, l'enfouissement des lignes aux Libertonnes sera en partie prise en charge par le SEV ; l'autre partie (fibre), doit être prise en charge par la commune.

Syndicat Rhône Ventoux (A. ALLEGRE / N. LEPATRE) :

Réunion du 25 mars 2021 à Pernes

ORDRE GENERAL

Délibération n°1 : renouvellement du contrat d'assurance groupe avec CDG84 - approuvé.

Délibération n°2 : modification des membres de la commission finances – approuvé. Délibération n°3 : modification des membres de la com. suivi délégation de S.P – approuvé. Délibération n°4 : modification des membres du conseil d'exploitation ANC – approuvé.

EAU POTABLE

Délib. n°5 : approbation des doc. budgétaires (gestion, administratif, b.primitif) excédent de 5 974 668€ transféré aux investissements – approuvé.

Délib. n°6 : auto. de programme et crédit de paiement pour les investis. 2021- approuvé.

Délib. n°7 : approb. des doc. Budg. Gigondas (gestion, administratif, résultat) – approuvé.

Délibération n°8, 9, 10, 11, 12, 13 pour le lancement des opérations = approbation des montant alloués pour les travaux et les montants à financer (couts des études et maître d'œuvre). Approuvé.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Délib. n°14 approbation du compte de gestion 2020 – approuvé.

Délib. n°15 : approbation compte administratif 2020 – approuvé.

Délib. n°16 : affectation des résultats exploitation du compte administratif 2020 (excédent de 4 963 478€ transféré aux investissements systématiquement). Approuvé.

Délib. n°17 : approbation du budget primitif 2021 (+ de 7M exploit. & + de 36M invest.) approuvé.

Délib. n°18 : auto. de programme et crédit de paiement pour les investis. 2021- approuvé.

Délib. n°19,20,21,22,23,24,25,26 pour le lancement des opérations = approbation des montants alloués pour les travaux et les montants à financer (coûts des études et maître d'œuvre). Approuvé.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Délib. n°27 aprob. des doc. budgétaires (gest., adminin., affect. des résultats, b.primitif) déficit global 2020 78K€ – approuvé.

Délib. n°28 aprob. des doc. Budgétaires pour Mormoiron (gest., adminin., b.primitif) – approuvé. Après autorisation préfectorale le service eau potable subventionne le SANC à hauteur de 38K€.

INFORMATIONS DIVERSES

Marjolaine, hydrogéologue du syndicat, présente les différentes nappes d'approvisionnement en eau qui se situent sous l'île de la Barthelasse 11M.m3/an et sur Bédoin Mormoiron pour 2M.m3/an. Des études sont en cours pour identifier les nappes qui pourront être exploitées en fonction des futurs besoins en eau.

Prochain comité Syndical le 24 juin.

Syndicat Forestier : Néant

Parc Naturel Régional (PNR) (S. JACOBÉE) : Réunion du 26 mars : vote des finances

2. Affectation de résultat

Monsieur le Maire présente les résultats de clôture comme suit :

Le résultat de clôture de Fonctionnement au 31.12.2020 est de 143 163.80 €.

Le résultat de clôture d'Investissement au 31.12.2020 est de 30 310.16€

Suite au travail de la commission Finances, monsieur le Maire propose l'affectation de résultat suivante :

002 Excédent de fonctionnement (recette de fonctionnement) :	83 163.80 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé (Recette d'Investissement provenant de l'excédent de fonctionnement)	60 000.00 €
001 Excédent d'investissement (recette d'investissement) :	30 310.16 €

Délibération votée POUR à l'unanimité des membres présents.

3. Vote des taux des taxes 2021

Pour rappel :

En 2020, la commune a encaissé pour les 3 taxes (habitation, foncier bâti et foncier non bâti) **88 300.00€**

Suite à la réforme de la suppression de la taxe d'habitation, le vote sur les taux des taxes a été modifié.

La commune ne vote plus et ne perçoit plus des recettes pour la taxe d'habitation.

Cependant, comme annoncé par l'Etat, la commune doit être compensée pour cette perte.

Il a donc décidé que les produits encaissés (sur la taxe foncière Bâtie) par le département à son taux seraient perçus par la commune.

Taxes	Bases d'impositions prévisionnelles	Taux	Produits attendus
Taxe foncière Bâtie	552 400	22.13% 7% commune 15.13% département	122 246€

Taxe foncière Non Bâtie	45 200	23.70%	10 712€
Total partiel			132 958€
Perte sur taxe d'habitation (selon coefficient correcteur*)			-47 228€
Allocations compensatrices			8 893.00€
Montant total prévisionnel 2021			94 623.00€

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux de taxes foncières bâti, non bâti pour cette année, à savoir :

Foncier Bâti : **7%** Taxe Foncier Non Bâti : **23,70%**

Délibération votée POUR à l'unanimité des membres présents.

4. Vote du budget primitif 2021

Suite au travail de la commission communale des finances, monsieur le Maire propose de voter le Budget Primitif 2021 de la façon suivante :

Recettes de Fonctionnement	286 877.80 €
002 excédent capitalisé	83 163.80 €
Chapitre 013	50.00 €
Chapitre 70	12 400.00 €
Chapitre 73	138 275.00 €
Chapitre 74	41 865.00 €
Chapitre 75	11.124, 00 €
Chapitre 77	0 €
Dépenses de Fonctionnement	286 877.80 €
Chapitre 011	124 542.80 €
Chapitre 012	110 500,00 €
Chapitre 014	20 250, 00 €
023 virement à la section d'Investissement	0 €
Chapitre 65	29 880.00 €
Chapitre 66	1 705.00 €
Recettes d'Investissement	134 837.16 €
001 excédent capitalisé	30 310.16 €
021 virement de la section de Fonctionnement	60 000.00€
Chapitre 10	26 600.00 €
Chapitre 13	17.000,00 €

Chapitre 16	927,00 €
Dépenses d'Investissement	134 837.16 €
001 Déficit d'investissement	0 €
Chapitre 16	15.624.19€
Chapitre 20	10 610.48 €
Chapitre 23	108 602.49 €

BP2020 voté POUR à l'unanimité des membres présents.

5. Débat sur le PADD du PLU

Monsieur le Maire et Monsieur le 1^{er} adjoint présentent les objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable proposés dans le futur PLU.

Il demande au conseil municipal d'en débattre.

Les objectifs inscrits au PADD à savoir :

- *Examiner les possibilités d'extension modérée de l'urbanisation
- *Protéger les éléments de paysage et les secteurs présentant un intérêt écologique, historique et architectural
- *Préserver le patrimoine naturel et l'environnement de la commune
- *Valoriser l'aménagement et le traitement de l'espace public, notamment ouvrir la possibilité de création d'Installations Ouvertes au Public non prévue dans le POS actuel.

Les objectifs sont validés.

Cependant plusieurs erreurs ont été relevées notamment sur l'orthographe. Sur le plan de zonage 2 zones ont été omises de la zone UC qu'il faut remettre Un terrain sera également mis en réservation.

Délibération votée POUR à l'unanimité.

6. Point sur les travaux

- Plateau sportif : Monsieur le Maire informe qu'il est très déçu du comportement de la personne du CAUE en charge de notre étude. En effet, après avoir annulé un rendez-vous et décalé à la semaine d'après, il ne s'est pas présenté ni excusé. Le projet n'avance donc pas. Monsieur le Maire va de nouveau relancer et si cela ne fait, il demandera à avoir une autre personne.

7. Questions diverses et sociales

*Monsieur le Maire informe qu'il a reçu les techniciens du service voirie de la Cove afin de faire le point avec eux sur les futurs besoins pour la commune.

*CCAS : les membres avaient décidé d'offrir un brin de muguet aux aînés. Mais compte tenu de la situation sanitaire, cela ne se fera pas.

Un petit flyer sera distribué en rappelant que le CCAS est disponible si des personnes isolées, seules, sans mobilité ont besoin.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h48.